

La tortue étatique

Les délais de fonctionnement de l'État républicain sont ce qu'ils sont. Nous savons depuis longtemps que le temps politique n'est pas celui du commun des mortels... Admettons-le et prenons-le pour postulat. Ainsi, il aura fallu presque un an entre la signature du protocole (16 novembre 2001) et la rédaction de l'avis du Conseil d'État sur le décret fondateur (cf. Direction 92). Et pourtant, Madame la Directrice de la DPATE nous affirmait avant même la signature du protocole que le texte était prêt. Nous avons constaté qu'il n'en était rien, si nous nous référons au contenu de la première mouture qui nous a été présentée... en février 2001 ! Passons encore puisque c'est le rythme de l'État. Mais depuis le mois d'octobre on dirait que le temps s'est arrêté.



Les textes ont été revus certes ; ils auraient même circulé entre les Ministères. Ce qui circule beaucoup, en revanche, ce sont les informations, parfois contradictoires, sur la situation de ces textes. Ainsi on nous a annoncé lors d'une audience à la DPATE, le 23 novembre, que le texte était signé ; certes, il l'était... mais par le seul Ministre de l'Éducation Nationale. Qu'on ne nous dise pas que notre délégation a mal compris : quatre personnes ont entendu les propos de Madame la Directrice ; il y a d'ailleurs eu, suite à cette annonce, une discussion autour du calendrier des mesures induites par le décret. On m'informe (4 décembre 2001) de la signature des 2 décrets, dans une semaine, lors du Conseil des Ministres le 12 décembre (décret statutaire et décret financier) et que le décret sur les indemnités est dans la navette des signatures. J'ai toutes les raisons de faire confiance à mon interlocuteur et lorsque nos lecteurs auront ce bulletin en mains, j'espère que ce qui m'est annoncé sera réalité.

- Mais en attendant, c'est tout le système qui est bloqué :
- la préparation du mouvement se fait sur la base d'un décret non publié, il pose donc des questions de droit quant à la mobilité, et des questions d'égalité quant à l'information sur le classement des établissements
 - la mise en place de l'évaluation se fait sur la base non seulement d'un décret non publié, mais aussi d'une circulaire non officielle
 - l'acte constitutif du corps et l'intégration des actifs et des pensionnés dans le corps unique ne peut être pris, en conséquence la fin des promotions 2001 et celles de 2002 ne peuvent se faire, en dépit de la prétendue volonté du contrôleur financier d'en avoir terminé avec les tableaux d'avancement d'une année donnée le 15 décembre de l'année précédente... On nous annonce qu'il a donné son accord pour un report. Là aussi, il n'existe aucune raison de ne pas croire notre interlocuteur, mais nous restons tout de même inquiets et vigilants
 - les concours ne peuvent pas s'organiser. On peut craindre le pire sur le nombre de candidats et sur les conditions des affectations
 - quant à la mise en œuvre financière en septembre, classement des établissements, nouvelles indemnités, elle attend et nous avec.

Le SNPDEN proteste avec véhémence contre cette situation particulièrement irritante. Rien n'est certes remis en cause mais rien non plus ne peut justifier de tels retards. Actuellement, le gouvernement montre jour après jour, qu'une protestation énergique l'amène à céder très (trop?) facilement parfois (cliniques privées par exemple). Si la situation ne redevenait pas normale rapidement, et à l'instar d'autres catégories de personnels du secteur privé ou de la fonction publique et militaire, la colère des personnels de direction pourrait s'exprimer autrement que dans un éditorial.

Jean Jacques ROMERO

Éditorial

Agenda

Décisions du BN

3

Actualités

Rencontres

Le HCee

5

Conseil syndical national

16

46

Chronique juridique

On a lu...

Questions réponses

Encart central :

dossier mutations

Dossier joint au n° 94 :
annuaire 2001-2002

Index des annonceurs

INCB	1
JB INFORMATIQUE	63
ALISE	64

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris

Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69

Mél : snpden@wanadoo.fr

Directeur de la Publication : Jean-Jacques Romero

Rédacteur en chef : Jean-Claude Guimard

Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard

Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres

Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller

Réalisation : Johannes Müller

Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55

Chef de Publicité : Fabrice Mauro

Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400

Lagny - Tel : 01 64 12 17 17

Direction - ISSN 6-5 294

Commission paritaire de publications

et agence de presse

1 798 D 73 S du 11 mars 1993

Direction n° 94

Mis sous presse le 30 novembre 2001

Abonnements : 240,00 F/35 € (10 numéros)

Prix du numéro : 25,00 F / 8 €